

% lignes d'attac

Évasion fiscale, de sales affaires
IVG, combat pour un droit fondamental
Violences d'État : INDEX à la recherche
de la vérité

Twitch, zone autonome temporaire ?

Dossier : COP26, scène de crime
climatique

numéro 128 janvier 2022



Livres

sur attac.org/l/boutique

Macron, on fait le bilan

Attac
Editions LLL, 2022



Un monde en lutte – rencontres et expériences militantes

Attac
Editions de l'Atelier, 2021



Pour la justice climatique – stratégies en mouvement

Attac
Editions LLL, 2021



Impôts – idées fausses et vraies injustices

Attac
Editions LLL, 2021



Vers l'assemblée générale d'Attac France de 2022

Le 8 octobre 2022 se tiendra l'assemblée générale d'Attac qui aboutira à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration et à un rapport d'orientation pour la période 2022-2025. Voici les dates clés à retenir pour ce moment important de la vie démocratique de notre association.

Mi-mars

Appel à volontaires pour la commission en charge des amendements du rapport d'orientation

Avril

Réception de la première version du rapport d'orientation avec le Lignes d'Attac n°129, dépôt des amendements par les adhérent-es 30 avril

Clôture des candidatures au Conseil d'administration (+ délai supplémentaire pour les adhérent-es qui décideraient de candidater suite aux Assises de Chambéry)

14-15 mai

Assises à Chambéry : débat sur le rapport d'orientation et rencontre avec les candidat-es

Début juillet

Réception du matériel de vote

15 juillet - 15 septembre

Vote par correspondance

Toutes les informations seront mises à jour sur le site : attac.org/l/ag2022

Pour toute question, nous joindre par email : ag2022-contact@attac.org

Attac
association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
est un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action.
Attac se mobilise contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde, pour des alternatives sociales, écologiques et démocratiques.

éditeur de publication
Attac France
directrice de publication
Annick Coupé
secrétariat de rédaction
Eric Le Gall, Franck Mithieux
conception maquette
Stéphane Dupont

ont participé à la rédaction de ce numéro
Sylvie Agard, Zeno Bernhard, Isabelle Bourboulon, Thomas Coutrot, Didier Falleur, Patrick Fodella, Thierry Foulon, Vincent Gay, Pierre Grimaud, Françoise Kiefé, A.L., Huayra Llanque, C.M., Catherine Mathieu, Marianne Mercier, Franck Mithieux, Marielle Topelet et Ophélie Vildey
Sauf mention contraire, tou-te-s les rédacteurs-trices sont membres des instances et commissions d'Attac

couverture
Arnaud César Vilette
Action d'Attac à la BNP Paribas Opéra (27 octobre 2021)

illustrations
Charlotte Planche

impression
sur papier recyclé
Stipa Montreuil



SYNDICAT DE LA PRESSE SOCIALE

abonnement annuel
4 numéros : 20€
dépôt légal à parution
ISSN 1620-8420
CPPAP 0524G81654

Attac France
21 ter rue Voltaire
75011 Paris
01 56 06 43 60
attacfr@attac.org

% bulletin d'abonnement lignes d'attac

nom
prénom
adresse

code postal ville

courriel

abonnement d'un an au tarif normal de 20€
 abonnement d'un an au tarif adhérent-e 12€

date
signature

chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Attac à retourner à
Attac – service abonnements
21ter rue Voltaire 75011 Paris

Attac ne s'est pas fait que des amis en 2021 !



Nous avons fait grincer les dents de quelques chroniqueurs médiatiques comme Pascal Praud. Lui et quelques-uns de ses comparses, et aussi quelques responsables politiques n'ont pas du tout apprécié notre action du 3 juillet dernier : nous avons osé « gouaché » la façade de la Samaritaine afin de dénoncer l'enrichissement indécent des milliardaires pendant la crise sanitaire, avec la complicité du gouvernement, particulièrement celui de Bernard Arnault, troisième fortune mondiale.

En 2021, nous avons également organisé une grande Université d'été des mouvements sociaux à Nantes, poursuivi notre travail d'éducation populaire et prélevé à la source les multinationales pratiquant l'évasion fiscale.



Qu'ils se rassurent : en 2022, Attac est plus que jamais déterminée à faire entendre sa voix pour la justice fiscale. C'est l'outil indispensable pour assurer la bifurcation sociale et écologique dont nous avons un besoin urgent.

Des vents mauvais soufflent sur notre pays. La campagne électorale est l'occasion pour les droites de promettre aux plus aisés d'engranger toujours plus, au détriment de la solidarité nationale (baisse des impôts sur les successions, des cotisations sociales, des impôts sur la production...)



Macron va se présenter comme le rempart face à l'extrême droite et aux néo-fascistes, alors même que sa politique antisociale, autoritaire et stigmatisante aggrave le désespoir d'une partie importante de la population, alimentant ainsi la montée des idées réactionnaires et identitaires.



Dans ce contexte, en toute autonomie, et parce que la période électorale ne doit pas nous faire oublier l'importance des mouvements sociaux, Attac continuera d'amplifier ses activités en 2022. Nous développerons nos analyses et nos alternatives ; nous déconstruirons le dogme néolibéral et autoritaire ; nous organiserons des actions de désobéissance civile ; nous travaillerons à renforcer les alliances entre mouvements sociaux pour être plus fort·es ensemble.

Meilleurs vœux à toutes et tous et que 2022 soit une année de solidarité et de mobilisations pour un autre monde !

Annick Coupé, Alice Picard,
Raphaël Pradeau
et Julien Rivoire
porte-paroles d'Attac France

Alo Noël Lemou, jeune père de 30 ans, secrétaire général d'Attac Togo et journaliste engagé, que vous aviez récemment lu dans ces colonnes, est décédé d'un malaise fatal par manque de moyens hospitaliers. Il portait le message d'Attac contre l'oppression de l'Afrique. Le continent africain perd un brillant analyste économique et lanceur d'alerte. Que celles et ceux qui sont partis avant lui et qui ont œuvré pour que cesse le pillage de l'Afrique l'accueillent.

L'accès à l'IVG est un droit fondamental pour les femmes **ANALYSE**

Le droit à disposer de son corps, après les luttes pour les droits civils et les droits politiques, fut au cœur des grandes mobilisations féministes des années 1970 dans plusieurs pays du monde. En France, le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), jusque-là condamné pénalement, après avoir été criminalisé sous Pétain, fut accordé aux femmes, en 1975. Ce fut la loi Veil qui, sous la pression des mouvements de femmes, autorisa l'IVG, jusqu'à 10 semaines de grossesse, en insérant une clause de conscience, permettant aux praticien-nes de refuser de pratiquer l'acte.

Près de 50 ans plus tard, les mentalités ont fortement évolué : 75 % des Français-es approuvent l'IVG en 2014 contre 48 % en 1974. Mais c'est moins le cas pour la loi. Le délai pour mettre un terme à une grossesse non désirée est passé de 10 à 12 semaines, et force est de constater que l'IVG n'est toujours pas légitime puisque la double clause de conscience qui en fait un acte médical à part, sévit toujours.

De même sévit toujours la culpabilisation des femmes qui, avant de pouvoir avorter, sont soumises à des entretiens, un délai de réflexion. En fait, l'avortement est considéré comme un échec de méthodes contraceptives ne s'appliquant qu'aux femmes (la recherche en ce qui concerne la contraception masculine ne progresse guère) qui en seraient responsables. Les discours entourant l'avortement le décrivent presque toujours comme un traumatisme et non comme un acte libérateur.

Pas légitime, l'IVG n'est pas non plus un droit égalitaire en France. En cause le manque de moyens alloués aux centres pratiquant l'IVG. Pas moins de 130 centres spécialisés ont fermé en 15 ans. Face au manque ou au refus de praticien-nes, les femmes sont obligées, quand elles en ont les moyens, de se rendre dans d'autres pays européens plus généreux en termes de délais : 22 semaines aux Pays-Bas, 24 au Royaume-Uni contre 12 en France.

Enfin, les anti-choix ou prétendus « pro-vie » qui sacrifient celles des femmes (50 000 femmes meurent tous les ans dans le monde suite à un avortement clandestin) n'ont pas disparu. Si les commandos devant les centres IVG se sont calmés suite à la loi Neiertz de 1973, faisant de l'entrave à l'IVG un délit, ils ont investi de façon insidieuse les réseaux internet sans que la loi ne puisse les en empêcher. Récemment, dans le sillage de la montée des groupes d'extrême droite en 2021, plusieurs antennes du planning familial de Paris, Strasbourg, Nantes et Poitiers ont été vandalisées.

Le droit à l'IVG est un droit humain fondamental, protégé par des traités internationaux. Le paragraphe 96 de la Déclaration du programme d'action de Pékin statue que les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit d'être maîtresses de leur santé en matière de sexualité et de procréation sans aucune contrainte, discrimination ou violence. On est pourtant loin du compte. Salvador, Nicaragua, Suriname, Haïti, République dominicaine, Philippines, Sénégal, Guinée-Bissau, Gabon, Congo, Madagascar, Djibouti, Mauritanie, Égypte... tous ces pays l'interdisent totalement.

Si au cours des 25 dernières années, près de 50 pays ont modifié leurs lois afin d'élargir l'accès à l'avortement, d'une part la plupart d'entre elles sont restrictives et d'autre part, l'IVG durement conquise par les femmes est remise en question par la montée des conservatismes. Le Texas qui veut interdire l'IVG dès que les battements de cœur du fœtus sont perceptibles, c'est-à-dire à six semaines de grossesse, fait les unes de la presse, mais avant le Texas, en 2019, une dizaine d'États américains ont voté des lois restrictives en matière d'IVG. Le Mississippi a par exemple l'intention de raccourcir le délai de l'IVG à 15 semaines afin d'invalider un précédent arrêt de la Cour suprême autorisant l'IVG tant que le fœtus n'est pas viable, c'est-à-dire jusqu'à 24 semaines.

En Europe, l'IVG est légale partout, sauf à Malte et à Andorre où elle est interdite. Mais son accès est souvent très limité, voire quasiment interdit comme en Pologne où depuis les lois de 2020, elle n'est tolérée qu'en cas de viol, d'inceste ou de danger pour la vie de la mère. En 2013, les Espagnoles n'ont conservé leurs droits, face au Gouvernement Rajoy qui avait voté une loi IVG très restrictive, que grâce à leur détermination sans faille et leurs gigantesques manifestations qui ont obligé le pouvoir à retirer la loi controversée. Les Portugaises qui depuis 2015 doivent subir avant l'IVG un examen psychologique approfondi et prendre à leur charge les frais de l'IVG, ont également vu leurs droits reculer.

Mais l'histoire n'est pas close. Le nombre impressionnant de manifestant-es dans les rues de Pologne, début novembre, après la mort d'Isabela, des suites de la non-intervention de médecins qui attendaient la mort du fœtus comme la loi le prescrit, le prouve. En 2018, les Irlandaises, en 2020 les Argentines, après des années de refus, ont fini par obtenir le droit à l'IVG. Ce sont alors des millions de femmes qui sont descendues dans la rue manifester pour leurs droits. Avec succès.

Françoise Kiéfé & Marielle Topelet
membres de la commission genre d'Attac

Saisie pour évasion fiscale

ACTION

Les comités locaux d'Attac ont été nombreux à se mobiliser ces dernières semaines dans le cadre de la campagne «Prélevons les multinationales à la source»! Une première action impliquant une centaine d'activistes à Paris a eu lieu début octobre, visant les trois cibles de la campagne: BNP Paribas, McDonald's et TotalEnergies. Le concept est simple: leur saisir des objets (mobilier, plaques murales, supports publicitaires, etc.) et aller les remettre au centre des Finances publiques le plus proche! Attac symbolise ainsi une alternative politique simple à la casse sociale actuellement organisée: récupérer les sommes colossales que ces grandes entreprises ne paient pas et qui échappent chaque année à l'État. Début décembre, ce sont une vingtaine de comités locaux qui sont passés à l'action, pratiquant des saisies ou affichant des préavis sur des cibles locales, en lien avec de nombreuses associations et syndicats. L'occasion d'interpeller les passant-es sur les méfaits fiscaux des multinationales visées et de revendiquer plus de justice fiscale!



© Nadine Court - Attac Savoie

Pénuries au Royaume-Uni

ANALYSE

Des pénuries en série ont marqué les derniers mois au Royaume-Uni: produits manquants dans les magasins et les fast-foods, stations d'essence sans carburant début octobre, déclenchant une ruée amplificatrice. À cela se sont ajoutés, comme dans les autres pays, les effets des ruptures des chaînes d'approvisionnement mondialisées et l'arrivée ralentie des containers venant de Chine, d'où la crainte de pénuries sur les jouets à Noël.

Ces pénuries interviennent sur fond de Brexit et de reprise accélérée de l'activité, à la suite de la levée, le 19 juillet, de restrictions sanitaires très strictes. Durant les trois premiers trimestres de 2021, le PIB a augmenté de 8,5% et n'était plus en septembre que 0,6% en dessous de son niveau de la fin 2019.

Le gouvernement n'a pas introduit de mesures limitant les importations en provenance de l'Union européenne. Mais le redémarrage de l'activité a conduit à des tensions dans l'emploi, en particulier dans le transport routier. Avant le Brexit, les associations de transporteurs déclaraient déjà manquer de 50 000 chauffeurs de poids lourds. Avec la pandémie, les formations ont été interrompues, certains chauffeurs ont changé de métier. Il y avait 268 000 chauffeurs en juin 2021, dont 2 000 venant de l'UE. En cinq ans, la profession a perdu 53 000 chauffeurs, dont 12 000 de l'UE. Le Brexit n'explique donc qu'une partie de la pénurie de chauffeurs. Celle-ci est aussi importante ailleurs dans l'UE. C'est un métier particulièrement pénible, où les salaires sont faibles, du fait de la

concurrence des entreprises de l'Est européen. Autre secteur en forte tension: les abattoirs, où les travailleurs de l'UE représentaient jusqu'à 40% des effectifs. Certains sont retournés chez eux pendant la pandémie et du fait des limitations introduites par le Brexit, les entreprises ne peuvent plus les embaucher librement. Avec la reprise du tourisme, les tensions pourraient s'accroître dans l'hôtellerie et la restauration.

C'est un bras de fer original qui se joue ainsi entre les entreprises, dont le modèle économique repose sur le travail à bas coût, et le gouvernement libéral de Boris Johnson qui leur demande d'augmenter les salaires et d'améliorer les conditions de travail pour attirer des Britanniques dans des emplois occupés précédemment par des travailleur·ses étrangers. Le salaire minimum augmentera d'ailleurs de 6,6% en avril 2022, à 9,5 livres par heure (environ 11 euros), l'objectif du gouvernement étant un salaire minimum à 2/3 du salaire médian en 2024.

Catherine Mathieu,
membre des Économistes atterrés

Violences d'État : la modélisation numérique à la recherche de la vérité

ENTRETIEN

Laboratoire d'expertise indépendant basé en France, INDEX travaille à éclaircir les circonstances d'affaires de violences d'État.

Comment définissez-vous ces «violences d'État» et quelles sont les conditions de votre indépendance ? Est-elle menacée par l'État ou certains de ses agents ?

L'initiative de créer un laboratoire d'expertise indépendante comme INDEX part d'un constat simple : l'État, qui détient le monopole de la violence légitime, a le devoir de rendre des comptes aux citoyen·nes concernant l'usage qu'il en fait ; or, cela ne semble pas être toujours le cas aujourd'hui en France.

INDEX s'est constitué comme un organisme issu de la société civile, entièrement indépendant des institutions de l'État, qui réalise des enquêtes et des expertises sur des faits des violences autour desquels la responsabilité de l'État est potentiellement engagée. Par là, nous espérons contribuer à la manifestation de la vérité et à l'action de la justice dans chacune des affaires dont nous nous saisissons. Il s'agit pour nous d'amorcer l'exercice d'un contre-pouvoir civil, afin de limiter les dérives d'un pouvoir policier et sécuritaire qui semble échapper au contrôle qui s'impose à lui – que ce soit lorsqu'il s'exerce dans les quartiers populaires ou dans le cadre de manifestations.

Pouvez-vous décrire vos méthodes de travail et les compétences sur lesquelles vous vous appuyez ? Et existe-t-il d'autres collectifs dans le monde comme le vôtre ?

Nous nous spécialisons dans la reconstitution numérique des faits. Nos modélisations 3D croisent diverses sources d'information – photos, vidéos, traces matérielles ou témoignages – à des fins d'analyse et de vérification. Elles permettent de produire des synthèses objectives des événements et de trier le vrai du faux. Notre équipe compte environ dix membres aux compétences techniques diverses : architectes, vidéastes, modélisateur·ices 3D, chercheur·es en mécanique numérique ou en bio-chimie. Notre expertise est avant tout collective.

INDEX est issu de l'expérience de Forensic Architecture, un laboratoire de recherche basé à l'Université de Londres qui constitue une référence mondiale de l'investigation en sources ouvertes et de la modélisation numérique. Étroitement lié à ce laboratoire tant par son équipe que par ses méthodes, INDEX poursuit son travail d'investigation en France.

Conscient·es que la seule action de notre organisation ne suffira pas à faire la lumière sur les nombreuses affaires de violences d'État dont les circonstances restent aujourd'hui floues, nous nous efforçons de diffuser nos techniques et méthodes au sein de la société civile, à travers des offres de formations et le partage de ressources avec divers collectifs.

Les nouvelles technologies sont souvent décrites comme un moyen d'accroître la surveillance des populations. Pourtant, vous en faites un usage particulier, notamment dans l'intérêt des victimes de violences policières. Est-ce un renversement imprévu ? Et comment accède-t-on aux données et aux images de la vidéosurveillance ?

Pour décrire la démarche dans laquelle nous nous inscrivons, nous employons souvent le terme de « sous-surveillance » : l'ensemble des pratiques déployées par la société civile pour procéder à l'examen critique, par le bas, des autorités dont la fonction est de nous surveiller. Si les technologies de capture d'images et de données – des smartphones à la vidéosurveillance – participent d'un dispositif de surveillance généralisée, elles peuvent aussi être exploitées pour produire des renversements de perspectives et des contre-récits.

C'est ce que nous nous attachons à faire dans nos enquêtes. Dans plusieurs de celles-ci, les images de vidéosurveillance ont permis de révéler des éléments déterminants sur des faits de violences policières. Il faut dire aussi que l'accès à ces images, pourtant capturées dans l'espace public, est loin d'être facile pour la société civile : il faut souvent batailler pour y avoir accès.

Que faites-vous des résultats de vos enquêtes ? Et quels résultats avez-vous obtenu jusqu'à aujourd'hui ?

Nous nous efforçons de rendre publiques les conclusions de nos travaux. Dans ce but, nous nous associons souvent à des médias, autant pour la production que pour la diffusion de nos enquêtes et rapports d'expertise.

Par ailleurs, nous intervenons au plus près des procédures judiciaires elles-mêmes, que ce soit lorsque nous produisons un rapport d'expertise à la demande d'une victime, de sa famille ou de son avocat·e, ou encore – comme c'est désormais le cas – lorsqu'un rapport d'expertise nous est directement commandité par un·e juge d'instruction en charge d'une affaire.

Après seulement un an d'activité, nous avons déjà obtenu des résultats concrets et encourageants. Une de nos enquêtes, en partenariat avec Le Média, a permis la remise en liberté d'un jeune homme – il était en détention provisoire après que les policiers l'ayant arrêté ont porté plainte contre lui pour violences, alors que notre enquête révèle des violences qu'il a lui-même subies. Par ailleurs, suite au rapport que nous avons produit sur le tir de LBD qui a éborgné Jean-François Martin en avril 2016 à Rennes, la chambre de l'instruction vient d'infirmier le non-lieu qu'elle avait prononcé et a renvoyé le policier que nous avons identifié, par modélisation 3D des tirs, devant le tribunal correctionnel.

Propos recueillis par Vincent Gay et Franck Mithieux

INDEX est une association uniquement financée par des dons. Pour la soutenir et suivre son travail : index.ngo & link.infini.fr/don-index

LVMH, quelques millions pour éviter les poursuites **TRIBUNE**

En 2019, le journal Fakir et François Ruffin s'étaient portés parties civiles contre le groupe LVMH pour avoir infiltré la rédaction du journal, et mis son ancien directeur sous surveillance. Grâce à une négociation discrètement menée, LVMH ressort sans dommage de cette sombre histoire.

Mi-décembre, LVMH signait une Convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) avec le procureur de Paris, lui permettant d'éviter tout procès et toute reconnaissance de culpabilité, en échange d'une amende de 10 millions d'euros. Selon François Ruffin, la juge ayant avalisé cette convention a motivé sa décision par le fait que cette convention « représente une solution rapide et efficace faisant rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat ».

Ces propos illustrent d'abord le manque de moyens de la justice française, qui en est réduite à accepter des marchandages d'apothicaires, plutôt que d'instruire sérieusement ses dossiers. Ils montrent également que la justice devient de plus en plus inéquitable, en fonction des accusés, en permettant à quelques privilégiés de s'absoudre ainsi de culpabilité. Bien que des personnes physiques restent mises en examen dans cette affaire, le groupe LVMH ne pourra plus être poursuivi en échange d'une somme, qui à son échelle, semble dérisoire.

Or, LVMH, propriété du milliardaire Bernard Arnault, est régulièrement pointée du doigt pour ses pratiques fiscales douteuses, qui limitent les ressources de l'État, et donc des services judiciaires. Ainsi, 305 filiales de LVMH se situent dans des paradis fiscaux (soit 27%, le plus fort taux du CAC 40) dont 24 au Luxembourg. La Cour des comptes a montré comment Bernard Arnault et LVMH utilisent la fondation Louis Vuitton comme un outil d'optimisation fiscale leur ayant permis d'économiser 518 millions d'euros d'impôts.

Enfin, en 2021, le scandale OpenLux a révélé que Bernard Arnault possède 31 sociétés au Luxembourg¹ (en plus des 24 filiales de LVMH). « Sur les 31 holdings identifiées par Le Monde, à peine trois ont une activité identifiable. Quelque 634 millions d'euros de participations ne sont pas traçables à partir des comptes de ses sociétés² ».

Pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat, il semblerait donc pertinent de s'intéresser sérieusement à LVMH, champion français de cette compétition qui mine nos services publics et les fondements de notre démocratie.

Pierre Grimaud

1 « Les grandes entreprises françaises restent solidement ancrées dans les paradis fiscaux », Observatoire des multinationales, novembre 2020
2 « OpenLux : le Luxembourg, un aimant pour les grandes fortunes françaises », Le Monde, 10 février 2021

Les conséquences du néolibéralisme en Inde

ANALYSE

New Delhi. Septembre 2020. Des vagues de manifestations agitent la capitale. La colère des agriculteurs se dirige contre la dérégulation des tarifs agricoles que le gouvernement de Narendra Modi souhaite appliquer. Un cataclysme pour l'Inde où 57 % de la main d'œuvre travaillaient toujours dans le secteur agricole en 2004-2005 ; mais également une preuve de plus de la bonne marche du néolibéralisme en Inde. Le secteur agricole pouvait se prévaloir d'être jusqu'alors relativement épargné par le néolibéralisme graduel sévissant dans les autres secteurs depuis les années 1990. Ces réformes tranchent avec les années post-indépendances. Après le départ des Anglais en 1957, Nehru a tenté de faire de l'Inde le héraut d'une troisième voie de développement, empreinte d'un modèle dit de socialisme fabien : planification de l'économie, mainmise du secteur public sur les secteurs clés, limitation et contrôle strict du secteur privé et recherche de l'autosuffisance alimentaire. La révolution verte est directement issue de cette volonté politique. Réforme agraire majeure, elle a permis au pays d'atteindre l'autosuffisance dès les années 1980 jusqu'à devenir exportateur agricole net. Pourtant, le pays entre en crise à la fin des années 1980. Sous la pression du FMI, l'Inde entame une série de réformes autour de privatisations, de la déréglementation et de la libéralisation. L'objectif affiché est celui d'une lutte contre l'extrême pauvreté avec comme outil, la croissance. Les indicateurs macro-économiques sont impressionnants avec une croissance mirobolante de 6 à 9 % par an entre 1990 et le début des années 2000. Mais qu'en est-il des fruits de cette croissance ? La bonne santé économique fait de l'ombre à une montée des inégalités socio-économiques, à l'échelle du pays comme entre les différents États fédérés. Le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de la pauvreté a effectivement diminué mais par effet de seuil plutôt qu'une amélioration réelle des conditions de vie. L'une des spécificités du régime néolibéral en Inde est par ailleurs son ancrage au sein d'un système de castes historiquement inégalitaire et son exacerbation à un moment charnière où se forment les classes sociales et se conscientisent les luttes. Les plus basses castes restent systématiquement en bas de la société indienne. Le néolibéralisme en Inde démontre et/ou rappelle que la mise en place du mode de production capitaliste contemporain s'ancre sur des oppressions sociales fondées sur des identités (cf : caste, genre, race, ethnie, sexualité) inséparables des relations de classes.

C.M.

Après une année de mobilisations massives, les paysan·nes indiens ont obtenu le retrait des trois lois de contre-réforme agricole. Pour en savoir plus, cet article de P. Sainath, traduit en français chez Contretemps : link.infini.fr/inde-victoire



Hong Kong, l'exode et la lutte

ENTRETIEN

À Hong Kong, l'autorité du Parti communiste chinois ne cesse de s'intensifier. Cette année encore, des milliers de hongkongais-es ont fui leur ville. Attac a pu échanger avec deux d'entre eux, qui habitent désormais à Londres : Au Loong-Yu et Thibaut Yu. Le premier est une figure importante du milieu militant hongkongais depuis des décennies ; le deuxième fait partie de ladite « génération 1997 », si importante dans les révoltes des dernières années.

Quel est le lien entre la révolte des parapluies de 2014 et celle de 2019 ?

Au Loong-Yu : La révolte de 2019 a prolongé celle de 2014 puisqu'elle a revendiqué le suffrage universel et l'autodétermination. Mais elle s'en est distinguée aussi, surtout tactiquement.

Le mouvement de 2014 était très pacifique. Avec la participation des syndicats étudiants et ce que j'appelle la « génération 1997 », la désobéissance civile non-violente est devenue une tactique dominante. La révolte de 2019, qui rejette notamment la nouvelle loi de sécurité nationale, a été marquée par des tactiques plus offensives. Dans les deux cas cependant, ces mouvements larges n'ont pas été très homogènes et ont aussi affiché des côtés fortement conservateurs : pas de mention explicite en faveur de la redistribution ou du féminisme par exemple.

Thibaut Yu : Il faut aussi prendre en compte que le mouvement des parapluies n'a pas atteint ses objectifs. Certain-es pensent que c'est un problème de leadership, reprochant aux meneurs du mouvement des prises de décisions non-

démocratiques. Mais cela n'a pas été suivi d'une démocratisation du mouvement sinon plutôt du rejet des leaders et de toute forme d'organisation. C'est un élément qui s'est affirmé dans la révolte de 2019.

Mais quand même, certaines organisations ont dû appeler à manifester ?

ALY : C'est ce qu'a fait le front civil des droits humains, une coalition civile de groupes hongkongais proches des parapluies. Parallèlement, des groupes locaux s'organisaient sur les réseaux sociaux. Nous appelons ça en cantonais « des fleurs qui poussent partout » : une décentralisation de l'action, avec partout des blocages du trafic, des actions anti-police, etc.

Quel rôle ont joué les syndicats hongkongais ? Y a-t-il des tensions entre les groupes syndicaux récemment formés et les grands syndicats ?

ALY : Il y a deux fédérations syndicales à Hong Kong. L'une suit la ligne du Parti communiste et nous ne pouvons donc pas agir avec elle. Mais nous ne pouvons pas attribuer tous nos échecs à ceux que nous combattons. Les mobilisations de 2019 ont aussi montré nos propres limites face aux enjeux. L'aile ouvrière du mouvement pour la démocratie provient notamment de la Confédération syndicale (CTU). Depuis 2005, la CTU a par exemple réussi à faire pression sur le gouvernement pour adopter une loi sur le salaire minimum, mais en politique elle n'a pas de vision indépendante et suit principalement les libéraux. Au début du mouvement, elle s'est donc retrouvée sans lien avec la « génération 1997 », qui ne compte pas sur la CTU. C'est pour ça qu'une partie de cette génération – pas toute – s'est désignée comme le nouveau mouvement syndical. Mais sa stratégie pose problème entre les deux camps : ce nouveau mouvement syndical n'hésite pas à pousser des travailleur-es à se mettre en grève. Des membres de la CTU s'opposent ou ne soutiennent pas ces blocages, préférant convaincre plutôt que forcer à des grèves. Ce ne sont pas des tensions nouvelles mais les liens ne sont pas non plus totalement rompus. Grâce aux récents efforts de jeunes cadres de la CTU, elle a pu en partie renouer avec certains de ces nouveaux syndicats.

TY : Justement, ces nouveaux syndicats formés avec le désir d'une grève générale commencent aussi à s'organiser contre des patrons particulièrement abusifs. Même si beaucoup ont été formellement dissous à cause de la loi de sécurité nationale, ils continuent à opérer, parfois avec la CTU. Il se sont donc retirés de l'action politique et se focalisent maintenant sur les enjeux industriels et de revenus.

Ainsi, les grèves grandissent. Celle du 5 août 2019 a rassemblé plus de 300 000 personnes, du jamais vu. C'est important car Hong Kong reconnaît ainsi le pouvoir de la grève générale !

Propos recueillis par Zeno Bernhard et Huayra Llanque



Twitch est une « zone autonome temporaire » **ENTRETIEN**

Ancien journaliste devenu auteur, réalisateur du film « Un pays qui se tient sage », David Dufresne touche à tous les nouveaux formats. Le dernier en date : Twitch, où il tient une émission deux fois par semaine, intitulée « Au Poste ». Quel est l'intérêt de cette nouvelle plateforme ? Entretien.

Qu'est-ce que cette plateforme appelée Twitch ?

Twitch, au départ, c'est un lieu d'insomniaques, de joueur-ses de jeux vidéo. C'est une plateforme qui a été créée par et pour des joueur-ses de jeux vidéo, qui vont jouer en direct et qui vont être encouragés ou commentés par des spectateur-ices. Cette plateforme a été rachetée par Amazon en 2014. Twitch est proche de YouTube Live : c'est une multiplication de chaînes audiovisuelles. La plateforme a beaucoup grossi, au point qu'aujourd'hui, on trouve des émissions de jeux vidéos, mais aussi plein d'autres choses. Il y a notamment un canal qui s'appelle discussion, dans lequel on va trouver un certain nombre d'émissions de société, politiques, etc. En France, on a notamment vu des journalistes arriver sur cette plateforme récemment. Le plus connu, c'est Samuel Etienne qui fait une revue de presse tout à fait convenable sur Twitch.

Quel est l'intérêt de Twitch ?

L'immense intérêt de Twitch, de mon point de vue, c'est qu'il y a un côté à la fois parole libérée qui rappelle les radios libres des années 1980, ou encore le début du Web du milieu des années 1990 avec l'interaction, c'est-à-dire le tchat. C'est extrêmement important de mon point de vue : il y a une interaction entre celui ou celle qui présente, éventuellement les invité-es et le tchat, les gens qui posent des questions, qui commentent, etc. C'est ça la grande force de Twitch, plus encore que Youtube, parce que Twitch permet de modérer de manière beaucoup plus intéressante les échanges, on peut mettre des liens, on peut faire tout un tas de choses. Quand c'est réussi, ça crée une intelligence collective.

Qui s'empare de cet espace de discussion ?

C'est plutôt la gauche radicale et peut-être l'extrême droite, bien que je ne regarde pas trop de ce côté. Pourquoi ? Parce

que cette parole-là est complètement oubliée des médias dominants et il faut bien qu'elle s'exprime. Donc elle s'exprime ailleurs : sur les réseaux sociaux, sur Twitch. J'ai toujours été passionné par les nouveaux modes d'expression, donc, dès qu'il y a des espaces qui s'ouvrent, j'essaie de comprendre comment ils fonctionnent et ma façon de le faire, c'est de l'expérimenter plutôt que de l'analyser. Twitch permet à la fois de défricher et d'avoir une parole qui n'est pas corsetée.

Twitch peut-il prendre de l'ampleur dans le débat public ?

Non, on est plutôt sur des lignes de discussion qui s'ouvrent, dans quelque chose qui est de l'ordre du défrichage. En ce qui concerne les émissions sociales ou politiques, on parle de centaines ou de milliers de gens, c'est peu. Cependant, une émission suivie par 1 000 ou 2 000 personnes, c'est plus qu'un amphî, c'est parfois plus qu'un meeting. Et c'est un public qui est très concentré et concerné. On s'adresse à des gens qui sont capables d'écouter des émissions d'une heure, deux heures, qui sont capables d'interagir, d'apporter leur expérience, leur savoir faire. D'une certaine manière, je dirais qu'il faut faire attention parce qu'il y a un seuil critique au-delà duquel on passe à autre chose. On passe dans une autre logique que celle-ci. Pour moi, Twitch constitue un peu ce que l'auteur Hakim Bey avait appelé les « zones autonomes temporaires ». Ça durera le temps que ça durera, ce n'est pas forcément un mouvement de foule, mais il y a l'idée de renouveler le militantisme, les actions.

Quel est votre objectif avec votre émission « Au Poste » ?

C'est de continuer la discussion, le débat, sur des questions qui me sont chères : les libertés publiques, les libertés fondamentales, les libertés individuelles et par extension, c'est un peu une vision des choses. Je m'appuie beaucoup sur le travail de gens qui écrivent des bouquins, parce que le fait que des gens passent des mois, voire des années, sur un sujet, ça vaut le coup de s'y attarder. Donc, l'émission aborde les questions policières et judiciaires autour de la liberté, autour de l'engagement, etc. Elle est plutôt, en règle générale, de bonne humeur. Parce qu'en fait, on est content de s'y retrouver, et aussi parce que c'est moins dur d'assister au désastre collectivement que tout seul.

Propos recueillis par A.L.

Deux fois par semaine, retrouvez David Dufresne en direct sur sa chaîne Twitch : <https://www.twitch.tv/davduf>

Une bibliothèque bien garnie !

Avec la parution du livre *Macron, on fait le bilan*, le 19 janvier prochain, Attac aura publié pas moins de 4 livres en moins d'un an. Depuis sa constitution, notre association a rédigé près de 60 ouvrages, sur le monde de la finance et les enjeux de fiscalité notamment, mais pas seulement. Écologie, gouvernance européenne et internationale, politiques commerciales, enjeux du travail, précarité, exploitation, féminisme... nombreux sont les sujets sur lesquels nos militant·es et élu·es ont écrit pendant toutes ces années.

Pour soutenir sa démarche d'éducation populaire, les militant·es d'Attac, au cœur des espaces de travail, produisent et publient de multiples formats écrits qui sont le socle des analyses et propositions de l'association : tracts, articles, notes et rapports que vous avez l'habitude de retrouver sur le site internet, mais également, les fameux petits guides.

Le livre comme objet revient fréquemment puisqu'il permet de développer une réflexion longue, d'élaborer et de poser l'expertise accumulée par Attac sur les nombreux sujets où sa voix porte. Si il s'agit souvent de formuler des constats, et d'expliquer comment le système actuel a permis aux crises économiques, sociales, écologiques ou démocratiques successives d'émerger, chaque livre poursuit ses objectifs particuliers. Fondamentalement, l'ADN d'Attac, et de l'altermondialisme, est celui de l'alternative. Cela transparaît particulièrement dans nos ouvrages récents tels que *Le monde qui émerge : les alternatives qui peuvent tout changer* ou le *Manuel d'histoire du futur : 2020-2030*, mais la formulation d'alternatives est une constante des écrits de l'association. Parfois nos livres décryptent et offrent des outils simples pour se défaire du discours dominant (*Impôts : idées fausses et vraies injustices*, *Toujours plus pour les riches*), parfois ils enquêtent même (*Le Livre noir des banques*, publié avec la rédaction de Basta!).

Avec la sortie de *Macron, on fait le bilan*, en ce début d'année électorale, Attac s'attache cette fois à analyser et à formuler quelques rappels. Le double-discours perpétuel qui a rythmé ce quinquennat a brisé des acquis démocratiques, bouleversé des boussoles politiques, et a surtout réussi à faire oublier, parfois, la réalité des faits. Nous choisissons ainsi de prendre la parole dans cette période particulière, pour éclairer les débats à venir et accompagner l'examen d'un quinquennat calamiteux.

Franck Mithieux

Retrouvez et commandez toutes les dernières parutions d'Attac sur la boutique en ligne : attac.org/l/boutique. Acheter ces ouvrages sur la boutique d'Attac est un moyen de soutenir financièrement l'association !

Zapatistes, un voyage « pour la vie »

La délégation constituée d'environ 150 zapatistes et de membres du Congrès national indigène (CNI) est arrivée en Europe mi-septembre 2021. Les groupes « d'écoute et de parole » se sont répartis dans différents pays, dont la France, afin d'échanger avec des collectifs en lutte, lors de réunions internes d'organisations, dont Attac. Le champ médiatique a été laissé de côté : « nous adresser aux médias, nous pouvons le faire depuis le Chiapas » indiquent les *compas*.

Les hommes et les femmes de la délégation ont témoigné à plusieurs voix de leurs luttes, des obstacles, des enjeux pour les peuples autochtones au Mexique. Ainsi, nous les avons entendus revenir sur les étapes fondatrices du mouvement zapatiste, à commencer par l'époque des *fincas*, les grandes propriétés terriennes contre lesquelles la rébellion a pris corps dans les années 1980. Les plus jeunes témoignent d'injustices vécues par leurs « anciens et anciennes », tant dans l'organisation du travail agricole par la main mise des grands propriétaires sur les ressources, que par les violences faites aux femmes. Leurs ainé·es entendaient défendre leur dignité, contre l'exploitation, le « droit de cuissage », les situations d'esclavage.

En 1983, l'armée zapatiste de libération nationale (EZLN) prit forme dans une période de clandestinité lors de laquelle les paysan·nes ont pu se fédérer. Constituée en petits cercles cloisonnés autour de quelques personnes, dont le sous-commandant Marcos, l'EZLN s'est élargie par « bouche à oreille » auprès d'hommes, puis de femmes au Chiapas. La préparation politique s'accompagna d'un entraînement de tous et toutes à la lutte armée jusqu'au soulèvement de 1994. Alors que le président Salinas remettait en cause l'article de la Constitution qui déclare l'appartenance de la terre à qui la cultive, l'EZLN prenait le contrôle de municipalités du Chiapas et affrontait l'armée mexicaine. Les années de négociations qui suivirent ont toutefois permis peu d'avancées dans la reconnaissance de leurs droits. Les peuples du Chiapas emploient alors d'autres stratégies pour s'auto-organiser dans les territoires. Cela demande de repenser les modes de gouvernement, afin de répondre notamment aux enjeux de démocratie, de santé, d'éducation pour tous et toutes. Discuter les stratégies, transmettre l'histoire font partie des enjeux de ce voyage zapatiste « pour la vie ».

Huayra Llanque

Partager nos expériences : la Lettre des comités locaux

Depuis février dernier, la Lettre des comités locaux donne à voir chaque trimestre la diversité et la richesse des activités menées partout en France par les militant·es d'Attac.

Au fil des trois numéros déjà parus, ce sont 44 comités locaux différents qui ont proposé un total de 51 articles. Dans la rubrique « Vie des comités locaux », il est question de création de comités locaux (dans l'ouest du 93, à Sciences-Po Paris), d'analyse des attentes des adhérent·es (en Rhône-Alpes, à Rennes), de comment militer sous la pandémie... Dans la rubrique « Objets de mobilisation », on passe des transports publics, de l'aéronautique et de la lutte contre les grands projets inutiles, aux accords de libre-échange ou à la 5G, en passant par la sécurité sociale de l'alimentation. Et quant à la rubrique « Formes de mobilisation », on y trouve l'Université d'été, du théâtre, des marionnettes géantes, des ateliers d'éducation populaire, des « apéroévolutions » et des journées de formation, de la stratégie locale ainsi que la dynamique Plus jamais ça...

Initiée par l'espace de travail Vie Associative d'Attac France, cette Lettre est coordonnée par des militant·es des comités locaux. C'est un réservoir d'idées neuves, ainsi qu'un pont pour tisser des liens entre les comités locaux et pour resserrer le maillage entre local et national. Mais cette Lettre est également un outil pour libérer notre rapport au savoir et à l'écrit. Attac est une association d'éducation populaire, et à ce titre c'est un cadre dans lequel développer collectivement nos savoirs, nos capacités, nos réflexions, au travers notamment de retours d'expériences, de témoignages et d'échanges. Certain·es peuvent se croire incapables d'écrire des articles, mais la force du collectif, c'est aussi cela : réussir à faire ensemble ce que seul·es nous ne ferions pas.

Le groupe de coordination de la Lettre des comités locaux

Pour lire la dernière Lettre des comités locaux, RDV dans la rubrique « Instances et CLs » du site Vie interne d'Attac France : vie-interne.attac.fr/1036

Retour sur le week-end stratégique : la démocratie en action chez Attac !

Les 16 et 17 octobre 2021 s'est tenu à Paris le week-end stratégique d'Attac, rassemblant des adhérent·es de toute la France. Ce week-end avait pour objectif de préparer le futur rapport d'orientation de l'association, en vue de l'assemblée générale d'octobre 2022, pour inclure les adhérent·es dès les prémices de la réflexion.

82 personnes motivées par l'envie d'échanger se sont ainsi réunies dans une ambiance chaleureuse. Elles étaient 109 à s'être inscrites à ce week-end. On note une légère surreprésentation des femmes parmi les participant·es (53 % de femmes contre 47 % d'hommes). La provenance géographique n'étant pas demandée, elle est très mal renseignée. Toutefois, il y avait une forte présence de membres franciliens (environ la moitié). C'est peut-être aussi ce qui explique la forte baisse de présence par rapport aux inscriptions que nous avons constatée le dimanche matin !

Les besoins et visions du fonctionnement d'Attac des adhérent·es ont été recueillis autour du riche programme d'ateliers proposé. Les multiples enjeux stratégiques de l'association ont ainsi pu être abordés, allant de ses thématiques de prédilection à la façon dont se prennent les décisions, en passant par la façon dont est construite l'expertise et la place des femmes et minorités... Le lien entre l'échelon national, les comités locaux et les espaces de travail a été une préoccupation majeure des participant·es, ressortant dans la plupart des ateliers.

L'ensemble de ce week-end a été entièrement organisé par un groupe d'une dizaine de personnes, mêlant des adhérent·es volontaires tirés au sort, des salarié·es d'Attac, ainsi que des membres du CA. Nous soulignons leur engagement tout au long de la construction de ce temps d'échange démocratique, et le soin apporté à ce que celui-ci puisse répondre au mieux aux préoccupations des adhérent·es. Nous faisons le constat que ce groupe fut constitué d'une large majorité de femmes, symptomatique d'une division genrée du travail militant au sein de l'association. Maintenant le week-end achevé, vient le temps de l'analyse et de la construction du rapport d'orientation ! Les comptes-rendus détaillés des échanges sont accessibles à toutes et tous sur l'espace « vie associative » du site Vie interne : attac.org/l/cr-weekend-strat.

Patrick Fodella & Marianne Mercier



Évasion fiscale, de sales affaires

Panama Papers, Luxleaks, OpenLux, Pandora Papers, CumEx, voici quelques-unes des nombreuses affaires révélées au grand public montrant l'ampleur de l'évasion fiscale. Qu'il s'agisse de schémas utilisant le moindre rouage permis par les textes ou se situant clairement dans la fraude fiscale, tous ont pour point commun d'éviter l'impôt. Incontestablement, le début du XXI^e siècle a connu une accélération dans ce type de révélations : de l'affaire du Liechtenstein en 2008 aux Pandora Papers, la liste est longue et les sommes donnent le vertige. Quels sont les mécanismes, quelle est leur ampleur, quelles sont les mesures prises et que faire pour en finir avec ce fléau ? Petit passage en revue de l'actualité de l'évasion fiscale...

« Optimisation agressive » ou fraude ?

Souvent invoquée par ceux qui sont mis en cause dans les affaires, l'« optimisation agressive » est en théorie légale bien que considérée à juste titre comme illégitime. Sur le papier, il s'agit d'utiliser les textes légaux pour baisser son impôt. Si cela peut être le cas, ce qui pose la question de la législation permettant cette forme d'évitement de l'impôt, il arrive aussi que ces montages relèvent de l'abus de droit et donc de la fraude. L'abus de droit consiste en effet à utiliser toutes les dispositions juridiques, quitte à en détourner l'esprit initial, dans le but principal d'éviter l'impôt. Il est difficile à prouver pour l'administration fiscale mais n'en demeure pas moins très répandu.

Rappelons les sommes en jeu. Les chercheurs de l'Université de Londres¹ estiment à plus de 800 milliards d'euros par an au sein de l'Union européenne la fraude aux recettes publiques (ressources fiscales et sociales). L'évitement illégal de l'impôt se situerait pour sa part aux environs de 80 milliards d'euros par an, rien qu'en France². Pour l'économiste Gabriel Zucman³, « à l'échelle mondiale, plus de 40 % des profits réalisés par les multinationales sont délocalisés artificiellement dans les paradis fiscaux, et 8 % de la richesse financière des particuliers y est dissimulée ». Des sommes qui manquent aux services publics, à la

protection sociale et à la transition écologique, issues de pratiques qui nourrissent l'injustice fiscale et dégradent le consentement à l'impôt...

Des affaires qui montrent que l'évasion fiscale fait système

Passons en revue les dernières affaires en date. Les Pandora Papers révèlent 5 ans après les Panama Papers que de nombreuses personnalités fortunées issues de la scène politique et économique notamment, échappent toujours à l'impôt, en s'appuyant sur les paradis fiscaux et les conseils pointus de fiscalistes, malgré les déclarations volontaristes des gouvernements. Révélées en 2018, les pratiques d'évitement de l'impôt baptisées « cum cum » et « cum ex » ont également refait surface récemment. Loin des 55 milliards d'euros de pertes de recettes pour plusieurs États européens annoncés en 2018, ces mécanismes auraient en réalité généré 150 milliards d'euros de pertes dont 33 milliards d'euros pour la France, en 20 ans. L'affaire *OpenLux*, une forme de prolongement des fameux *Luxleaks*, a montré comment le pouvoir luxembourgeois poursuit sa stratégie d'arrangements avec des multinationales afin que celles-ci paient le moins d'impôts possible.

Ces affaires montrent l'ingénierie à l'œuvre, la chaîne de complicité et l'ampleur des sommes en jeu. Elles ont été révélées par des lanceur-ses d'alerte ou des journalistes, ce qui montre à quel point les services de l'État manquent de moyens. Toutes montrent aussi que, malgré les annonces vantées par les gouvernements, l'évasion et la fraude fiscales se portent malheureusement bien.

La fiscalité prise au piège des enjeux politiques et géostratégiques internationaux

Pour qui s'est penché sur les « listes noires » des territoires « non coopératifs » publiées depuis les années 2000 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), puis par l'Union européenne et la France, il y a de quoi être interpellé.

À la fin des années 1990, l'OCDE a publié un rapport qui, sans remettre en cause la concurrence fiscale, en examinait les effets dits « dommageables ». Elle a ensuite publié une liste noire de territoires jugés « non coopératifs » qui, jusqu'en 2009, s'est progressivement vidée. À la veille du sommet de Londres d'avril 2009, il n'y avait officiellement plus aucun « territoire non coopératif » et donc plus de paradis fiscaux ! Pourtant, ils n'avaient jamais été aussi nombreux. Ils n'étaient en réalité pas des anomalies dénoncées par les États, mais bien des rouages essentiels de la finance mondiale.

Une nouvelle stratégie a alors été engagée, menant au plan contre l'érosion des bases imposables de l'OCDE (plan dit « BEPS ») proposant des mesures comme l'échange automatique d'informations ou

encore le fameux accord présenté en 2021 comme « historique » concernant l'imposition des multinationales (contenant notamment le taux minimum de 15% applicable aux multinationales). De leur côté, l'Union européenne et de nombreux États, dont la France, ont également établi de nouvelles listes noires de territoires « non coopératifs ». La France a même prévu des dispositions permettant de remettre en cause des montages établis en relation avec ces territoires. Seulement voilà, ces listes sont bien minces et leur utilité est marginale. Aucun État de l'Union européenne n'y figure, ni la quasi-totalité des paradis fiscaux liés aux « grands pays ». Chaque État protège en effet ses territoires et ses « amis », bref, ses intérêts, accordant à l'autre la possibilité de la faire également. Or, ces listes devraient comporter l'État américain du Delaware, Hong Kong, le Luxembourg, Jersey, les Bermudes, Chypre, le Liechtenstein, Monaco, Singapour ou les Émirats arabes unis pour ne citer qu'eux.

Cet exemple montre que de nombreuses « mesures » sont inadaptées. Il en va ainsi du « code de bonne conduite », un dispositif chargé d'examiner les pratiques « dommageables » dans l'Union européenne. Faisant le pari d'une forme « d'auto-régulation » des États et des sociétés, il a été mis en œuvre en 1998 et relancé depuis quelques années. Les récentes affaires ont montré quelle était son utilité...

Tous les gouvernements déclarent combattre les comportements frauduleux. Mais ils veulent aussi privilégier l'accompagnement des entreprises et des contribuables. Des États ont ainsi incité les fraudeurs à régulariser leur situation dont la France entre 2013 et 2017. S'agissant des particuliers, il a surtout concerné des personnes ayant hérité de comptes (en Suisse notamment) et peu de fraudeurs réellement actifs. Ces derniers ont adapté leurs schémas pour contourner les nouvelles règles. Quant aux entreprises, elles font l'objet de nombreuses attentions de la part des pouvoirs publics. En France, la loi d'août 2018 « Pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) » a eu pour effet de réduire l'action du contrôle fiscal, à faire de l'acceptation des conclusions du contrôle une priorité, à privilégier coûte que coûte les régularisations et à faire primer l'accompagnement des entreprises sur le contrôle. Le tout se fait au risque d'instaurer un système dans lequel le contrôle se résume à une discussion sur ce que l'entreprise (ou le contribuable) est prête à payer dans le but de stopper ce même contrôle. Cela modifie profondément la philosophie du contrôle fiscal qui est pourtant la nécessaire contrepartie du système déclaratif. Son but originel est d'identifier et rappeler l'impôt dû et, le cas échéant, d'appliquer les sanctions adaptées à la gravité de l'évitement de l'impôt. En s'éloignant de cet objectif, on affaiblit le contrôle et on risque surtout de renforcer l'évitement de l'impôt...

Quelle alternative ?

La gouvernance financière et fiscale internationale devrait relever de l'Organisation des Nations unies (ONU) et de ses branches, et non de l'OCDE. Ni la crise de 2007-2008 ni la crise sanitaire n'ont débouché sur une nouvelle architecture de la gouvernance mondiale réclamée par de nombreuses voix, faisant écho à l'idée d'une COP fiscale et financière⁴. L'idée, portée également par le Tax Justice Network, serait de créer une structure de gouvernance sous l'égide de l'ONU dont le but serait de favoriser une vision mondiale dans le financement de l'action publique, et de donner davantage de place aux pays pauvres dans ces réflexions.

De nombreuses mesures restent à prendre : instaurer une taxe unitaire ; créer un cadastre financier mondial (à tout le moins, européen) ; réviser les listes noires et prévoir une inversion de la charge de la preuve lorsqu'un pays y figure (un dispositif efficace car les flux à destination de ce territoire seraient supposés relever de la fraude fiscale) ; imposer aux multinationales la transparence de leur comptabilité « pays par pays » ; renforcer les moyens juridiques, matériels et humains des administrations fiscales, douanières et judiciaires. Tout cela suppose évidemment une volonté politique infaillible.

Ophélie Vildey, pour l'Observatoire de la justice fiscale

¹ Richard Murphy, "The European Tax Gap", Tax Research UK, janvier 2019.

² Rapport du syndicat Solidaires Finances Publiques, « Quand la baisse des moyens du contrôle fiscal entraîne une baisse de sa présence », septembre 2018.

⁴ Zucman G, Tørsløv T, Wier L, "600 Billion and Counting: Why High-Tax Countries Let Tax Havens Flourish", novembre 2017.

⁴ Bocquet Alain & Eric, *Sans domicile fisc*, Éditions du Cherche Midi, 2016.

Lancé en septembre 2021 sous la responsabilité d'Attac, l'Observatoire de la justice fiscale a pour objet de répondre aux besoins de pédagogie de nos concitoyen·nes sur le rôle central des finances publiques et de la justice fiscale dans la société. Sur son site, il publie très régulièrement des notes, analyses et décryptages sur les enjeux fiscaux, rédigés par des membres d'Attac ou des intervenant·es externes : obs-justice-fiscale.attac.org

A VOIR A LIRE



Le goût de la politique

Ça se passe à Toulouse mais ça pourrait aussi se passer ailleurs. Un ingénieur de 40 ans se met à croire qu'une association de citoyen·nes de sa ville pourrait former une liste pour les élections municipales de 2020. Une liste de femmes et d'hommes qui n'appartiennent à aucun parti politique ou qui ne le revendiqueraient pas. Une liste qui nommerait quelqu'un·e à sa tête, choisi librement parmi celles et ceux qui se présenteraient. Une liste qui compterait des personnes choisies au hasard.

Le film retrace cette histoire avec ses heurts, ses déboires et l'espoir qui monte de déboulonner les professionnels de la politique et leur clique. Il dénonce les pressions et attermolements des partis majoritaires et leur bassesse habituelle.

Une leçon magistrale du désir de rendre aux citoyen·nes soucieux du bien commun, une politique prisonnière de comploteurs de toutes sortes. Un thriller qui retient toute notre attention quand les débats se font houleux, les réunions oppressantes devant les attentes de celles et ceux qui ont mis tout leur espoir dans cet «Archipel Citoyen». Un film qui, dans ces moments de doute, redonne le goût à une politique démocratique.

Didier Falleur

Le goût de la politique

film documentaire
de Sandrine Mercier et Juan Hidalgo,
2021, 95mn



Rien à foutre

Rien à foutre? Une expression qui annonce d'emblée le détachement affiché par le personnage principal du film. Entourée de comédien·nes non-professionnels, Adèle Exarchopoulos y tient avec un rare talent le rôle de Cassandra, une hôtesse de l'air, employée d'une compagnie *low-cost*. Rien à foutre? C'est la façon dont Cassandra aborde le présent... Elle vit au jour le jour, elle enchaîne les vols et les rencontres. Cette existence sans attache lui suffit en apparence. Rien n'existe d'autre dans sa vie d'hôtesse qu'une forme de «normalité». Une normalité encadrée dans le travail par des règles et des protocoles, encadrée lors des temps de repos par l'usage des réseaux sociaux. De ce métier qui fait encore rêver, que reste-t-il lorsqu'on l'exerce dans les conditions imposées par des transporteurs qui pratiquent des tarifs sans aucune réalité économique? Alors que la pression de sa compagnie redouble, Cassandra finit par perdre pied. Ce film extrêmement documenté montre à quel point la violence des rapports dans le monde du travail impacte en réalité l'ensemble de l'existence.

Sylvie Agard

Rien à foutre

comédie dramatique
d'Emmanuel Marre
et Julie Lecoustre, 2022, 110mn



Un peuple

Après «Bovines» et «Makala», Emmanuel Gras se révèle être un grand du documentaire: il nous propose ici un voyage avec le peuple des ronds-points.

En suivant les gilets jaunes de Chartres, filmés sur plusieurs mois, le réalisateur nous met réellement en immersion. Il met en valeur les analyses d'hommes et de femmes n'ayant jamais eu d'activité militante. Qui a déjà participé à des opérations de péage gratuit sur les autoroutes sait cette difficulté de militer dans un mouvement organisé. Les phases de désenchantement et aussi d'émotion collective, les engueulades, c'est le militantisme de terrain qui se déploie sous toutes ses facettes, avec un éventail de personnalités qui font société. La violence de la politique répressive leur éclate en pleine face, l'incompréhension apparaît alors que cette violence aveugle atteint son but: décourager toute velléité de rébellion. «Le pouvoir au peuple» peut-on voir au dos d'un gilet jaune. C'était ce même pouvoir qui était revendiqué dans le mouvement Nuit Debout, avec un ennemi identifié: le capitalisme. Pour les gilets jaunes s'ajoute Emmanuel Macron, son porte-voix. Mais finalement, les voitures continuent sans fin de tourner autour du rond-point, symboles de l'impasse où nous sommes toutes et tous.

Thierry Foulon

Un peuple

film documentaire d'Emmanuel Gras,
2022, 104 mn



Apprendre à transgresser

L'écriture de bell hooks, à la fois politique et sensible, impliquée et théorisée, reflète sûrement de près le contexte de ses cours à l'université! Dès l'introduction, cet ouvrage, qui rassemble différents textes de l'intellectuelle féministe afro-américaine, nous happe et éclaire le rôle que «l'apprentissage» a joué dans l'élaboration de sa pensée.

Scolarisée dans le sud des États-Unis à l'époque de la ségrégation, elle découvre l'apprentissage comme une pratique de la liberté. Elle rend ici hommage à ses enseignant-es noirs, dont l'instruction comporte une forte dimension de «résistance, profondément anti-coloniale». Ainsi apprendre devient très politique, depuis son expérience d'élève dans les années 1960, à son approche de la pédagogie en tant qu'universitaire.

Parmi ce recueil de textes, bell hooks nous livre différents dialogues ; les échanges avec Paulo Freire, l'un de ses «mentors» et auteur de la *Pédagogie des opprimés*, sont particulièrement riches. bell hooks, qui fit partie des critiques féministes de l'approche du penseur brésilien, témoigne néanmoins de l'apport fondamental de sa pensée pour sa propre réflexion. Au fil des questionnements, des stratégies émancipatrices se dessinent ainsi.

Huayra Llanque

Apprendre à transgresser

bell hooks

(traduite par Margaux Portron)

Ed. Syllepse, août 2019

Publication originale en 1994

sous le titre *Teaching to transgress*.



Le bloc arc-en-ciel

La cohérence entre la pensée et l'action : voilà ce que donne à voir Aurélie Trouvé dans son livre. Il mêle intimement une analyse socio-politique affûtée et une riche expérience de luttes sociales, rendues vivantes au lecteur par un foisonnement d'événements vécus.

Le livre ne se contente pas de proposer une vue kaléidoscopique des mobilisations sociales les plus inventives des dix dernières années. L'ambition politique présente dans le titre nourrit toutes les pages: «l'enjeu est d'irriguer le champ politique de l'énergie de ces mouvements, de leur capacité de rassemblement, des alliances inédites qui s'y construisent, de manière à faire émerger une conscience commune et à donner forme à un bloc social rouge-vert-jaune-multicolore, arc-en-ciel». Le propos est audacieux: la culture dominante dans les mouvements sociaux, particulièrement en France, érige traditionnellement une muraille vis-à-vis de la sphère politique.

Aurélie a ainsi le mérite de poser les termes d'un débat que ni les mouvements, ni les partis n'ont eu jusqu'à présent le courage d'aborder. Les mouvements, par crainte de la récupération et de la cooptation; les partis, par mépris envers des mouvements «catégoriels» supposés incapables de penser l'intérêt général. Puisse le livre d'Aurélie stimuler l'essor d'une discussion collective afin de commencer à ouvrir des portes dans la muraille de Chine. **Thomas Coutrot**

Le bloc arc-en-ciel – Pour une stratégie politique radicale et inclusive

Aurélie Trouvé

Ed. La Découverte, septembre 2021



En finir avec le capitalovirus

Dans son dernier livre, Jean-Marie Harribey, économiste et ancien co-président d'Attac, apporte à son analyse du capitalisme l'éclairage de la crise du coronavirus dont nous n'avons pas fini de subir les conséquences. Une crise qui a révélé l'extrême fragilité et vulnérabilité de nos sociétés sous le joug d'un capitalisme mortifère et absurde qui n'a décidément «plus d'autre légitimité que de servir un pognon de dingue à ceux qui en ont déjà le plus».

Se référant à la grande transformation de l'anthropologue Karl Polyani pour ouvrir plusieurs voies alternatives, il examine successivement les questions du travail productif dans le capitalisme numérique, du revenu, des biens communs, et celle de la monnaie et de la dette dont on a vu que quelques tabous avaient été levés pour répondre à la crise sanitaire. Comme à son habitude, Jean-Marie Harribey étaye ses réflexions en passant à la moulinette les propositions de nombreux chercheur-ses et auteur-es.

Il observe enfin que la vie au ralenti due au confinement a soulevé des questions philosophiques fondamentales pour conclure que le temps de la grande transformation dont la clé de voûte est la démocratisation générale de toutes les institutions de la société, sera nécessairement un temps long.

Isabelle Bourboulon

En finir avec le capitalovirus -

L'alternative est possible

Jean-Marie Harribey

Éditions Dunod, juin 2021

AGENCE
2 OPÉRA
PROJETS
& INNOVATION

**«Je célèbre l'enseignement
qui favorise la transgression
– un mouvement contre
et au-delà des limites.
C'est un mouvement
qui fait de l'éducation
une pratique de la liberté.»**

bell hooks (1952-2021)
dans *Apprendre à transgresser*

BRAQUAGE
FISCAL

Cumt

